

La procédure pour prendre sa licence 2020 – 2021

Vous êtes un pratiquant et vous souhaitez <u>prendre une première licence</u>	Vous êtes licencié(e) à la FFBaD et vous souhaitez <u>renouveler votre licence</u>
Lire attentivement l'intégralité du formulaire de prise de licence	
Remplir et signer en deux exemplaires le formulaire (page 2)	
Imprimer et remettre ou transmettre électroniquement un exemplaire du formulaire à votre club	
Joindre avec le formulaire de licence un <u>certificat médical</u> <i><u>Dois-je fournir un certificat médical ?</u></i>	Joindre avec le formulaire de licence : <ul style="list-style-type: none">• une <u>attestation</u> en cas de réponse négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé ;• un <u>nouveau certificat médical</u> en cas de réponse positive à l'une des questions du questionnaire de santé.
Conserver l'autre exemplaire pour vous	



Certificat médical : > Cliquez ICI

Un certificat médical :

- Doit obligatoirement être fourni pour une première demande de licence ;
- Doit être daté de moins d'un an au moment de la demande de licence ;
- Est exigé toutes les trois saisons consécutives;
- Doit de nouveau être fourni lors d'un renouvellement de licence en cas de réponse positive à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé dans l'intervalle des 3 saisons sportives.

Vous n'êtes pas certain de devoir fournir un certificat médical ? **Faites le test !**

** « Faites le test » : compléter le questionnaire de santé présent dans les documents d'inscriptions de votre club !*